

Au Conseil Communal de Prangins

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n°72/10

Demande d'autorisation d'inscrire au budget pendant 5 ans la somme équivalente à Fr. 31.-- par habitant, pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes A. Fischer, S. Pozza-Agthe, M.-M. Rickli, MM. M. Décurnex, D. Friedli (président) s'est réunie le 23 novembre 2010. Nous remercions Mme V. Seematter pour sa présence et ses explications, ainsi que M. P. Freudiger du Conseil Régional pour la mise à disposition de l'étude de restructuration du réseau de bus du district de Nyon.

L'accroissement démographique du district de Nyon et sa vitalité économique sont si importants que le réseau des transports est au bord de la saturation. Il y a ainsi nécessité absolue de renforcer les transports publics (TP) et d'en accroître l'efficacité. Les CFF et le Canton de Vaud ont semble-t-il enfin pris la mesure des enjeux et la desserte des gares régionales sera notamment améliorée dès décembre 2012. Les communes du district du Nyon, sous l'égide coordinatrice du Conseil Régional, ont également pris le taureau par les cornes pour assurer une meilleure couverture et optimiser les rabattements sur les gares régionales.

Une étude externe du bureau RR&A a proposé une restructuration complète et cohérente du réseau des bus. Cette réorganisation, nécessitant de nombreux et parfois coûteux nouveaux aménagements, amène à la création d'un fond régional de solidarité (ci-après FRS) et d'appui aux communes territoriales sur lesquelles les infrastructures les plus lourdes devront prendre place. Bien entendu, un réseau optimisé rendra service à l'ensemble des habitants du district !

Un préavis similaire est donc soumis à l'ensemble des 47 communes du district, avec un financement uniforme de 31.- par habitant par année durant 5 ans. Pour les 4'000 habitants de Prangins, cela correspond à 124'000.- par an (ligne budgétaire n°180.3526) et donc 620'000.- au total. Au moment de la rédaction de ce rapport, six communes ont adopté leur préavis.

D'où vient ce montant de 31.- ? L'estimation globale des investissements nécessaires se monte à 73 millions. Le financement par des tiers est particulièrement complexe, mais la confédération (notamment via le projet d'agglomération franco-valdo-genevois) et le Canton de Vaud devraient en assumer globalement un peu plus de 60%. Resterait donc environ 27 millions à charge du FRS et des communes. Mais le FRS ne co-financera que des aménagements d'intérêt régional (estimés à ~18 millions) et ce à hauteur de 75%. Les communes devront assumer les 25% restant et les aménagements d'intérêt local (pour un total de ~9 millions). C'est pourquoi le montant de 13.5 millions a été retenu pour le district, soit 2.7 millions par an, ce qui amène aux 31.-/an/habitant sur une base de ~87'000 habitants.

Concrètement pour notre commune, cette réorganisation entraînera la disparition de la ligne régionale actuelle n°817 que le Canton ne veut plus subventionner. La ligne urbaine n°5 sera maintenue et appelée à se renforcer en soirée et les week-ends. « Notre » nouvelle ligne régionale sera Coppet - Nyon - Prangins qui desservira les secteurs sportif et de loisir (Abériaux), touristique (Château) et sanitaire (Hôpital). La commune continuera de fixer les cadences et l'amplitude horaire qui influencent directement la couverture de déficit.

Les aménagements les plus importants se situeront au bout de cette ligne, en particulier le rebroussement devant l'hôpital et l'insertion sur la RC1. Les études détaillées ne sont pas réalisées et les montants précis en jeu ne sont donc pas connus et, par là même, la future part en provenance du FRS. Mais a priori, la commune de Prangins ne devrait pas être perdante dans cette opération. Il est clair qu'un ou plusieurs préavis spécifiques sur ces aménagements seront soumis à notre Conseil.

C'est à l'unanimité que la commission accepte les conclusions de ce préavis et vous recommande de faire de même.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No 72/10, relatif à la demande d'autorisation d'inscrire au budget pendant 5 ans la somme équivalente à Fr. 31.-- par habitant, pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

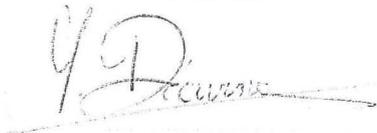
décide

1. d'autoriser la Municipalité à inscrire au budget pendant 5 ans la somme équivalente à Fr. 31.-- par habitant, pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015
2. D'inscrire dans le budget de fonctionnement de l'exercice 2011, le montant de Fr. 124'000.-- (4'000 hab. à Fr. 31.--), compte No 180.3526

Prangins, le 25 novembre 2010

La commission :

M. Décurnex



M.-M. Rickli



A. Fischer



S. Pozza-Agthe



D. Friedli (président)

